FONDÉ EN 1893

UN NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 3 Février 1920

UN NUMÉRO 10 CENTIMES

VIE CHÈRE ET SPÉCULATION

Avec leur mauvaise foi habituelle et leurs diffamations professionnelles des masses prolétariennes, les détracteurs du Socialisme rendent les ouvriers responsables du coût excessif de la vie, sous prétexte que l'application de la journée de huit heures et les grèves diminuent, dans de fortes proportions, le rendement du travail.

A l'encontre de cette thèse de scolastique bourgeoise, l'expérience quotidienne démontre que la production, souvent freinée par un malthusisme calculé, pourrait être fortement développée si nos industriels, rompant avec de funestes errements, voulaient moderniser leur matériel et le mettre au niveau du progrès.

La nécessité d'une organisation méthodique et rationnelle du travail s'impose aussi pour atteindre le but désiré et dissiper une atmosphère qui menace de tarir, par ses effluves desséchants, des sources abondantes de richesses.

En dehors de ces considérations de caractère patronal, administratif ou technique, l'exemple des pays voisins nous prouve que la France n'est pas seule à connaître les surprises onéreuses de l'ascension continue du prix des denrées alimentaires et de tous les produits manufacturés.

En Angleterre, le coût général de la vie a subi depuis juillet 1914, une majoration de 135 pour cent. Et pourtant, pour nos alliés d'outre-Manche, la livre sterling est au cours actuel de 47 fr. 20, tandis que notre franc n'est plus accepté à l'étranger que pour neuf sous.

L'esprit de parti ou de dénigrement systématique ne doit pas faire dérailler les responsabilités et aiguiller vers le Prolétariat celle d'une situation créée et maintenue à leur profit, avec toutes ses lamentables conséquences pour la classe laborieuse, par des capitalistes spéculant sans vergogne sur la détresse publique.

Avec la loi de huit heures, la presse bourgeoise fait intervenir volontiers l'augmentation des salaires pour expliquer, sinon justifier, la montée incessante du coût de l'existence, mais elle omet de signaler que la proportion est loin d'atteindre les 3.500 pour cent de bénéfices nets réalisés par certaines maisons de tissages.

Si les vêtements sont devenus d'un prix inaccessible au plus grand nombre, il serait bien difficile, en présence de ces chiffres depuis longtemps rendus publics, et qui n'ont pas été contestés, de soutenir que c'est la faute aux ouvriers et « à leurs exigences insatiables ».

En épuisant presque tous les stocks sur le marché mondial, la guerre a créé un état de crise aiguë, dont notre pays n'est pas seul à souffrir et qu'il serait souverainement injuste d'imputer aux ouvriers, qui sont les premiers à en pâtir.

Il est malheureusement à prévoir que loin de s'améliorer, la situation pesant si lourdement sur les épaules exténuées du peuple travailleur, va plutôt s'aggraver par suite de nos charges financières et de la spéculation effrénée qui s'exerce librement dans tous les domaines de la production.

L'intérêt et l'amortissement des trois cents milliards de papier-monnaie émis sous le couvert des dépenses de guerre ne sont pas de nature à alléger le fardeau qui nous opprime, et les agissements de grandes firmes capitalistes le rendent chaque jour plus écrasant.

Au lendemain de l'armistice, les détenteurs de tissus, escomptant une rapide reprise de notre activité économique, les avaient livrés dans le commerce à des prix abordables.

Les lenteurs insoupçonnées de notre reconstitution industrielle et le marasme consécutif aux joies tapageuses de la victoire militaire ne tardèrent pas à allumer des convoitises de lucre et à exciter de formidables appétits de gain, facile à réaliser.

Après des augmentations de prix, allant par bonds successifs, de 40 à 75, 150 et 200 pour cent, les tissus sont devenus à peu près introuvables en magasins.

Naturellement, ils ne se sont pas volatilisés et s'entassent ailleurs, dans l'attente de nouvelles majorations profitables aux coffres-forts.

Les espérances que l'on pourrait fonder sur l'importation paraissent illusoires car nos voisins et alliés les Anglais ont accaparé toutes les laines d'Australie, de Nouvelle-Zélande, tous les lins de Russie ; ils sont maîtres du marché du coton, et il serait peut-être naïf de penser qu'ils nous enverront des tissus à prix doux, comme garants d'amitié.

Sans envisager l'avenir trop en noir, ni nous montrer d'un pessimisme outrancier, nous croyons être dans la vérité en disant que la valorisation de tous les produits industriels, au lieu de baisser, va grimper avec frénésie l'échelle des augmentations, pour atteindre des taux toujours plus élevés, montant jusqu'à l'invraisemblable.

Nous espérons que l'application énergique de mesures salutaires mettra fin, sans trop tarder, à la perturbation économique déchaînée par la guerre.

En attendant la solution heureuse de l'alarmant problème, il ne faut pas déplacer les responsabilités et faire un reproche aux ouvriers d'une situation dont ils sont les victimes les plus intéressantes et les plus directement atteintes.

E. POLVENT.

On va fusiller deux espions ce matin

Ils nous ont fait bien du mal

Ce lundi matin, à 7 heures 20, deux espions, l'officier autrichien Funck et un agent de l'organisation allemande de Fribourg, Louis Guaspare, seront passés par les armes à Vincennes.

Ancien commandant d'infanterie autrichienne, Rudolf Funck, âgé de 54 ans, se livrait à l'espionnage au profit de l'Allemagne bien avant 1914. Grâce à de faux papiers lui prêtant la nationalité irlandaise, il avait pu se faire employer dans les bureaux d'une banque parisienne. Il y resta jusqu'en juillet 1918. A ce moment, il partit soudain pour l'Espagne, où il rejoignit, à Barcelone, le baron von Rolland, chef des services d'espionnage allemand. Ce brusque départ avait attiré l'attention de la sûreté générale, qui ouvrit une enquête et ne tarda pas à découvrir quel était le rôle à Paris de l'officier autrichien.

Funck était l'observateur attitré des « Berthas » qui canonnaient la capitale ; il indiquait à l'ennemi les points de chute, rectifiait les tirs.

Il fut arrêté sur le pont de la Bidassoa, tandis qu'il se rendait à Hendaye pour y prendre livraison d'un colis. Le quatrième conseil de guerre le condamna à mort, le 6 juin 1918, après avoir entendu la déposition accablante pour le prévenu d'un officier du 2me bureau.

Ce jugement fut cassé pour vice de forme par le conseil de révision, mais le 28 juillet, le 1er conseil de guerre, devant lequel l'affaire était à nouveau évoquée, confirma la peine prononcée quelques semaines auparavant.

Louis Guaspare, convaincu d'avoir été l'un des plus dociles et des plus malfaisant élèves de l'école d'espionnage allemande de Fribourg-en-Brisgau, fut condamné au mois d'août dernier par le 3me conseil de guerre.

Ceux que tue la crise du papier

Toute la Presse Française est menacée

La crise du papier menace terriblement la presse française. Elle a tué déjà plusieurs journaux, et voici qu'un des doyens de la presse départementale, sinon le doyen, le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, succombe à son tour.

Cet organe vénérable existait depuis le 23 septembre 1798.

Il avait alors le format d'un petit livre semi-quotidien de huit pages donnant le résumé des principaux événements. Puis il devint quotidien et du format ordinaire. Il n'avait jamais cessé sa publication. Son rédacteur en chef depuis vingt-sept ans, M. Léonce Florentin, lui adresse un émouvant adieu.

LES MESURES A PRENDRE

En raison de la pénible situation qui est faite aux journaux, l'Office National de la Presse a, comme on le sait, réclamé du gouvernement certaines mesures de sauvegarde parmi lesquelles la non parution des journaux le lundi et l'augmentation du prix de vente.

Les Journalistes veulent le Repos Hebdomadaire

BRAVO LES RENNAIS !

L'Association syndicale des journalistes rennais a envoyé à l'Office National de la Presse un télégramme dont le texte a été voté à l'unanimité et qui demande qu'un décret donnant le repos hebdomadaire au personnel des journaux soit pris à brève échéance et reste définitif.

Les journalistes rennais ont examiné également l'attitude à prendre en cas de grève possible des linotypistes.

Les journalistes du Nord se rallieront sans aucun doute au vœu — qui est aussi le leur — de leurs confrères de l'Ouest.

LES BELGES EN VEULENT AUSSI

Bruxelles, 1er février. — Le Comité de l'Association de la Presse belge a émis le vœu de voir le Gouvernement décréter ce qui a été décidé en Italie, en Espagne, et ce que le Gouvernement français se propose d'établir incessamment : « Repos dominical obligatoire pour la presse belge, en même temps que l'interdiction formelle de vente de tous les journaux du dimanche midi au lundi midi ».

Les Coopératives Belges créent une banque

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 1er février. — Les coopératives socialistes belges, réunies dimanche, 1er février en Congrès à Bruxelles, ont décidé la création d'un organisme financier destiné à prêter son appui aux coopératives et à leur faciliter toutes leurs opérations.

Pour constituer cette banque, il sera fait appel à l'épargne des salaires, tant à titre individuel, qu'à titre collectif.

La banque des Coopératives pourra faire toutes opérations financières à l'exclusion des opérations de spéculation.

Ce que fait faire l'amour

ET L'ON PEUT CRIER... MARIAGE !

Belley, 1er février. — On vient de célébrer, à Arbigneu, un mariage remarquable par l'âge des conjoints : M. Guérin, le « jeune » marié, ancien garde forestier, a 81 ans, et Mme Joséphine Navette, la nouvelle épouse compte 71 printemps !

Le succès socialiste DE SAINT-DENIS

IL A ÉTÉ CÉLÉBRÉ HIER

Paris, 1er février. — Une fête a été organisée aujourd'hui par la municipalité de Saint-Denis sous la présidence de Marcel Cachin, député de la Seine pour célébrer les succès socialistes aux récentes élections.

De nombreux élus du Parti y assistaient. La fête a commencé à 11 h. 30 par le défilé des délégations puis une conférence suivie d'un concert a été organisée également au Théâtre municipal. Enfin le soir, un banquet a réuni les élus et les délégations du Parti Socialiste dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

L'ACCUSÉ MARTINACHE

Il est aussi accusateur

Léon Martinage, le « gros » roubaisien accusé d'intelligences avec l'ennemi, n'est pas seulement un inculpé : il est aussi, devant le 3me conseil de guerre de Paris, un témoin et même un témoin à charge !

L'an dernier, on arrêtait, pour les remettre en liberté provisoire, sous caution, au mois d'avril, MM. Lesur père et fils, de Roubaix, qui furent inculpés d'intelligences avec l'ennemi.

Martinage les accusa d'avoir dévoilé à la « kommandantur » allemande les « organisations de passage » de Belgique en Hollande.

Comme aujourd'hui Martinage est, à son tour, arrêté sous la même inculpation, le défenseur de MM. Lesur, Me Charles Briand, est venu attirer l'attention du capitaine Chachignon, rapporteur près le 3me conseil de guerre, sur la diminution possible de la valeur du témoin à charge.

Le capitaine Chachignon va demander des renseignements au parquet militaire de Lille.

Les délégués des mineurs au Ministère du Travail

ILS ONT EXPOSÉ LEURS REVENDICATIONS

Une délégation des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais conduite par Cadot, Maes, André Lefèvre, députés, et Quintin et Rossy, secrétaires des Mineurs du Nord et d'Anzin, s'est rendue au Ministère du Travail pour exposer un certain nombre de questions concernant le paiement et l'indemnité de rassemblement dans les communes minières, les élections des délégués mineurs, la caisse de secours, l'interprétation des sentences arbitrales aux salaires dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais.

ÉCHOS

LE MOUCHOIR

Le roi Georges de Grèce, père de Constantin était un fin Parisien, aimable et déluré. Il ne ratait jamais une saison à Aix-les-Bains.

Un jour, au Casino, deux honnêtes dames circulaient dans les salons de jeux, quand l'une d'elles aperçut le souverain.

— Voici le roi de Grèce, dit-elle. Ah ! s'il pouvait me jeter le mouchoir !

Georges Ier, roi des Hellènes, l'entendit. Il se tourna vers la belle, galamment, et lui déclara :

— Madame, le roi ne se mouche plus !

SOUS PEINE DE MORT

Par la voie du « Journal Officiel », la dame Marie Reinhart, née Strub, domiciliée en Alsace, somme son frère Adolphe Strub, charpentier, de se présenter le 25 octobre 1920, devant le tribunal de baillage de Brouxwiller, « et ce sous peine d'être déclaré décédé à quatorze heures ».

Si Adolphe se présente le 26, tant pis pour lui ; il sera trop tard puisqu'il aura été enterré la veille... Cette nouvelle application de la peine de mort ne manque pas d'un certain piquant.

L'exemple du Voisin

Depuis trois semaines seulement l'état de paix est devenu définitif entre la France et l'Allemagne. De nouveau, des relations, sinon cordiales, mais du moins indispensables à la vie internationale se rétablissent et, puisque voisins, nous serons bien forcés de voir ce qui se passe l'un chez l'autre.

Peut-être, en ce qui nous concerne, n'avons-nous pas suffisamment regardé par-dessus la frontière de l'est pendant les quelques dizaines d'années qui ont précédé la guerre. Je ne parle pas au point de vue militaire : nous avons entretenu à assez grands frais des services de renseignements qui semblent avoir mis à s'en laisser conter une certaine complaisance. Je fais allusion aux institutions sociales de l'Allemagne qui étaient à peine connues chez nous et que, cependant nous aurions dû étudier de près pour donner à nos organismes d'assistance et de prévoyance une autre vitalité que celle que nous leur connaissons.

Ayons le courage de le reconnaître : l'Allemagne impériale nous a précédé, et de beaucoup, dans cette voie et ayant fait cette constatation, ne nous faisons pas de scrupules de prendre chez nos ennemis d'hier les modèles que nous pouvons y trouver pour l'amélioration de nos lois sociales.

D'ailleurs, il n'est plus besoin, pour juger à l'épreuve ce qu'ont fait dans cet ordre d'idées les Allemands, de franchir le Rhin. L'Alsace-Lorraine redevenue française nous offre un vaste champ d'études et en même temps, la preuve de la supériorité des méthodes allemandes sur les nôtres : en effet, les Alsaciens-Lorrains sont unanimes à louer le régime d'assurances sociales que leur a laissé l'Allemagne, et ils souhaitent qu'on n'y touche pas.

Un coup d'œil jeté sur le système permettra de se rendre compte qu'ils n'ont pas tort. Alors que chez nous l'assurance-maladie fonctionne à peine, que l'assurance contre la vieillesse n'entre que péniblement dans les mœurs et que l'assurance-accidents est monopolisée le plus souvent par des Compagnies qui cherchent à indemniser le moins possible la victime, l'Allemagne a su faire de l'assurance le fondement de l'ordre social.

La loi du 9 juillet 1911 institue les trois assurances fondamentales : maladie, accidents, invalidité mais, chose remarquable, l'Etat ne subventionne pas les caisses et ne fait que contrôler leur gérance qui est laissée aux groupements professionnels ou corporatifs. Le principe admis est que l'assurance ne constitue pas une dette de la Société, mais un avantage dont les bénéficiaires et les employeurs doivent faire les frais.

L'assurance-maladie englobe obligatoirement tous les salaires des deux sexes, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dont le salaire annuel ne dépasse pas 3.125 fr. chiffres d'avant-guerre. Elle est facultative jusqu'à 5.000 francs. Le taux des primes et des secours est calculé sur le salaire ; les 2/3 de la prime sont fournis par l'assuré et l'autre tiers par l'employeur. Les caisses sont gérées par un comité de direction et par une délégation.

Ces caisses assurent, réglementairement la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, une allocation égale à la moitié du salaire pendant vingt-six semaines et un secours aux parents dont le malade était le soutien. Les femmes enceintes sont assurées d'un secours pendant six semaines et d'une allocation de 50 % du salaire pendant les huit semaines qui suivent l'accouchement. Enfin, en cas de mort de l'assuré, la famille reçoit les frais funéraires et une indemnité égale à vingt fois le salaire de base.

En plus, des allocations extraordinaires proportionnelles à la prospérité de la caisse, sont accordées aux mères-nourrices et à des parents d'assurés de façon à donner un caractère familial à l'assurance.

L'assurance-accidents est à la charge de l'employeur qui est tenu d'assurer tous les ouvriers, agricoles, industriels, du commerce, sans limitation de salaire, et tous les employés jusqu'à 6.250 fr. de salaire annuel. Les entreprises groupées par profession alimentent des sociétés corporatives régionales, fédérées entre elles et contrôlées par l'Etat. Les cotisations imposées aux patrons sont variables, suivant l'étendue des risques professionnels. Aucune compagnie n'est interposée, les caisses sont uniquement faites au profit des malheureux et non au profit d'un capital d'actionnaires à qui il faut donner des bénéfices. La combinaison des caisses maladies et des caisse accident garantit à l'ouvrier de ne jamais rester sans secours.

L'assurance-invalidité qui comprend la pension de vieillesse (invalidité théorique) due à 65 ans est obligatoire pour tout ouvrier des deux sexes dès l'âge de 16 ans. L'employeur paie la moitié de la prime. Notre système, si embryonnaire de retraites ouvrières pour la vieillesse a été calqué en partie, quant à l'organisation, sur le système allemand, mais il y a entre les deux des différences profondes. L'Office qui gère l'assurance invalidité n'est en aucune façon étatiste, car il n'a pas le droit de reverser ses bénéfices éventuels sur d'autres budgets. De plus, l'invalidité prématurée provenant de maladie ou d'accident non professionnel donne un droit immédiat aux avantages de l'assurance. Cette disposition a eu pour résultat d'amener l'Office à rechercher tous les moyens propres à éviter l'invalidité prématurée : envoi de l'assuré dans un sanatorium de prévention, emploi d'appareils de prothèse perfectionnés, etc.

L'assurance-retraite est également obligatoire pour toutes personnes de professions libérales dont le traitement n'atteint pas 6.250 francs.

Le cadre de cet article ne se prête malheureusement pas à des développements complets sur le fonctionnement des trois assurances qui forment la base de l'organisation de prévoyance sociale allemande, mais on ne peut cependant ne pas faire ressortir que tout le mécanisme repose sur la force de l'association. C'est à cette force, bien plus qu'à l'intervention de l'Etat, à laquelle nous avons chez nous une tendance regrettable à faire toujours appel, que nos voisins ont eu recours pour mettre sur pied des institutions remarquables.

Nous n'avons point à les copier servilement, mais ce n'est pas inutilement que nous nous en inspirerions pour donner, par exemple, à nos organisations ouvrières et corporatives une part bien plus importante que le rôle par trop effacé qu'elles ont été appelées à jouer jusqu'ici dans l'application des lois sociales.

Emile BASLY,
Président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Les « Banquiers » de Roubaix-Tourcoing ont déclaré la grève

ILS RÉCLAMENT LA RECONNAISSANCE DU SYNDICAT ET UNE AUGMENTATION D'APPOINTEMENTS.

Au cours de la réunion qui a eu lieu dimanche à 9 heures et demie, salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, les employés de banque syndiqués de Roubaix-Tourcoing ont décidé la grève pour le lendemain.

Présidée par M. Willot, la séance a commencé par un exposé de M. Salomon, délégué, qui met au courant des entrevues qu'il a eues avec les directeurs de toutes les banques des deux localités. La présence de Mlle Viot, déléguée de Lille, donne un appui moral à l'assemblée.

Un délégué des cheminots de Tourcoing engage à la solidarité en cas de conflit.

La première grève des employés de banque qui ait lieu dans la région, a été décidée par le vote de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

La section des employés de banque des syndicats de Roubaix-Tourcoing, réunis en assemblée générale, le 1er février 1920, dans la salle du Gymnase, à Roubaix ;

Constatant qu'à la suite d'une dernière démarche faite auprès des directeurs de banque pour les amener à faire reconnaître le syndicat et à accorder des appointements permettant de vivre. (Ceux-ci se sont refusés à donner une réponse quelconque).

Décident, satisfaits ou non satisfaits, par solidarité de se mettre en grève dès demain, lundi, 2 février, jusqu'au moment où les banquiers accepteront la discussion avec le syndicat.

Remercient les délégués du syndicat féminin lillois des Employés de Banque, les délégués du Syndicat des Cheminots de Tourcoing de l'appui moral qu'ils sont venus leur donner aujourd'hui et lèvent la séance au cri de : Vive la grève !

Le voleur au "court circuit"

IL S'EST FAIT « FAIRE » A SA 114me OPÉRATION

La police vient de mettre fin aux exploits, qui sortent de la banalité ordinaire, d'un jeune homme à peine âgé de 18 ans, et contre lequel plus de 113 plaintes sont parvenues à la Justice.

En septembre dernier, René Bielin, ouvrier électricien, originaire de Segré et demeurant 1, rue de la Fontaine-au-Roi, résolut de se procurer par un moyen ingénieux, mais malhonnête les ressources nécessaires à la « grande vie » qu'il voulait dorénavant mener.

Dédaignant l'attaque nocturne, et ses risques trop immédiats, le cambriolage des chambres de bonnes, trop peu rémunérateur, il imagina le coup du « court-circuit ».

Vêtu de la cotte bleue d'électricien, une boîte à outils sur le dos, Bielin se présentait chez les clients les plus fortunés de son ex-patron, sous le fallacieux prétexte d'une vérification des appareils électriques.

Une fois introduit dans la place, le pseudo-contrôleur, après un examen attentif des « plombs », semblant soudain craindre un court-circuit « qui allait faire tout sauter », envoyait la domestique fermer le compteur, généralement placé dans une pièce de débarras.

Mettant à profit ces quelques instants de solitude, le jeune cambrioleur jetait pêle-mêle dans sa boîte à outils tous les objets de valeur se trouvant à sa portée : bijoux, bibelots, etc.

Puis, sans accepter le moindre salaire, prenant tout juste le pourboire que ne manquaient jamais de lui offrir les clients, heureux d'avoir échappé à un accident, Bielin disparaissait.

Le soir, dépouillant sa tenue d'ouvrier, vêtu en parfait gentleman, il dépensait sans compter l'argent gagné dans la journée. C'est à Montmartre que M. Guillaume, commissaire de police, a réussi à appréhender l'électricien amateur.

LA POLITIQUE DU BLÉ

Paris, 1er février. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil de cabinet, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand, président du Conseil.

Le Conseil a entendu les rapports qui lui ont été présentés sur la politique du blé par le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances.

La délibération a ensuite commencé.

Elle se continuera à la séance du Conseil des ministres mardi.

Le Crime d'Esquerdes

UNE PREMIÈRE ENQUÊTE

Nous avons relaté dans notre numéro de samedi qu'une dame Baillet avait été retrouvée assassinée ; le crime avait dû être perpétré dans la nuit de jeudi à vendredi.

Dans l'après-midi de cette même journée, le parquet de Saint-Omer, accompagné du médecin légiste et du capitaine de gendarmerie, s'est rendu sur les lieux, voici ce qu'il résulte des premières constatations :

A sa rentrée du travail, M. Baillet, parti pendant toute la journée, retrouva sa femme gisant inanimée sur le dos, la tête reposant sur le bord d'une caisse et portant au sommet du crâne une affreuse blessure, d'où jaillissait la cervelle. — L'instrument du crime semble être une petite fourche.

Tout dans la maison avait été retourné, excepté dans la chambre où se trouvaient les économies du ménage, qui furent retrouvées intactes.

Le mystère continue à planer sur cette affaire. Il convient néanmoins de rappeler que déjà l'année dernière M. Baillet fut victime d'un vol assez important et que l'auteur n'en fut jamais connu. Y aurait-il corrélation entre ces deux affaires ? c'est ce que [illegible] éclaircira.

UN CRIME A LA FRONTIÈRE

Pour cent francs un voleur a tué

La victime est une jeune femme de Frelinghien

C'est au sein d'une contrée ravagée par la guerre, qu'un nouveau crime vient de se consommer avec une sauvagerie inouïe. Crime de brute, s'il en fut. Meurtre imbécile, ayant le vol pour mobile, certainement, mais dont l'auteur reste, pour le moment, inconnu.

Une jeune fille de 28 ans, Céline Desquiens, fille d'honnêtes fermiers, habitant Frelinghien, avec sa mère et ses deux frères, a été trouvée assassinée dans un terrain labouré par les obus, terrain côtoyant la route qu'elle devait suivre pour rentrer chez elle. C'est à deux kilomètres de Quesnoy-sur-Deûle, sur la route de Frelinghien, et sur le territoire de Deûlémont, que le drame s'est déroulé.

Contrée dévastée, certes, s'il en fut. La terre a été retournée ici, jusqu'en ses profondeurs. Toute végétation a disparu, partout des trous d'obus, que remplit une eau saumâtre. De ci, de là, des ruines espacées. Dans l'immensité de la dévastation environnante, au loin, quelques abris, où logent les habitants de cette région autrefois riche et prospère.

Depuis 1906, aucun crime ne fut commis dans la région. Le dernier en date est celui de la femme Ridez, à Verlinghem, crime commis par le bandit Mesldagh, qui assassina une fermière chez elle, dans des circonstances particulièrement atroces.

La Victime

La victime, Céline Desquiens, est une honorable jeune fille, âgée de 28 ans et demi, et universellement estimée dans toute la contrée.

En compagnie de sa mère et de ses frères Louis et Alfred, elle habitait une ferme en ruines, à Frelinghien. C'était elle qui dirigeait le ménage, Mme Desquiens mère ayant 68 ans.

C'était une fille de cœur. Pendant la guerre, ses deux frères étant en France, elle sut tenir tête aux exigences allemandes, et plus d'une fois, nous dit-on, les Boches insolents subirent par elle d'humiliantes rebuffades. Cela dura jusqu'au jour, où il fallut évacuer la ferme, en même temps que les autres habitants de la contrée.

Depuis la libération, la famille Desquiens était revenue occuper le logis ancestral et s'était courageusement remise au travail.

Mlle Céline tenait le ménage et pour l'alimenter en provisions, se rendait toutes les semaines à Lille et à Saint-André.

C'est en accomplissant cette course indispensable qu'elle trouva la mort dans les circonstances que nous allons relater.

Les circonstances du Drame

Samedi dernier, Mlle Céline Desquiens quittait donc la ferme de sa mère à 13 heures et demie, pour aller à Lille. Elle devait revenir, et revint, en effet, ainsi qu'il appert de l'instruction, par le train qui arrive à 5 heures à Quesnoy-sur-Deûle.

En cette localité, elle se rendit chez M. Dupont, épicier, où elle demanda du pétrole. Depuis, on en est réduit aux hypothèses en ce qui concerne les circonstances exactes de sa mort. Tout laisse supposer que la jeune fille fut rencontrée par un rôdeur de frontière, lequel, la voyant lourdement chargée, l'assaillit et l'étrangla pour la voler.

Le drame s'est déroulé à environ deux kilomètres de la sortie de Quesnoy, à mi-route de Frelinghien, et sur le chemin Vandermesch.

Ainsi qu'il résulte de l'examen des lieux, la lutte se prolongea un certain temps. Le champ situé à deux mètres de la route, où l'on retrouva le cadavre, porte des traces de la lutte qui s'y déroula.

Mlle Desquiens était, de plus, une forte fille de la campagne, et son agresseur dut avoir fort à faire pour en venir à bout.

La découverte du Crime

Samedi, à 17 heures, Louis Desquiens partait de Frelinghien, pour se rendre à la rencontre de sa sœur. Il prit par des chemins de traverse, et ne la rencontrant pas à Quesnoy, revint chez lui, se disant qu'elle reviendrait par le train suivant.

A 19 h. 40, il repartait. A la gare, toujours rien. Pris par un commencement d'inquiétude, Louis Desquiens passa tour à tour chez M. Marécaux, tailleur à Quesnoy, lequel lui déclara ne pas avoir vu Mlle Céline de la soirée, puis chez M. Dupont, épicier, qui lui affirma avoir reçu à 17 heures et quart, la visite de Mlle Céline, à qui il avait même refusé de vendre du pétrole, vu l'heure tardive.

Très inquiet, cette fois, M. Louis Desquiens revint sur ses pas en suivant la route nationale numéro 2, puis le chemin Vandermersch, route la plus directe pour rentrer à Frelinghien.

A quelques cents mètres de l'intersection de ces deux routes, il s'arrêta pétrifié d'horreur. Sous le clair de lune blafard, il venait d'apercevoir un corps humain, la tête renversée dans un trou d'obus plein d'eau.

Il se précipita, et reconnu sa soeur. A côté de la victime, deux sacs contenant des provisions se trouvaient encore, mais le sac en cuir contenant une montre en métal, un porte-monnaie de cuir jaune avec deux pièces de cinq francs et un petit sac de toile avec environ 100 francs de billets, avait disparu.

Immédiatement, Louis Desquien fit prévenir la gendarmerie de Quesnoy, qui, dès samedi soir, commençait l'enquête.

La Descente du Parquet

Dimanche, à treize heures et demie, le Parquet de Lille arrivait sur les lieux, et M. Merchier, juge d'instruction, accompagné de MM. Flahaut et Flache, ouvrait l'instruction.

Il interrogeait tour à tour les deux frères de la victime, Louis et Alfred Desquiens, qui lui fournissaient les détails que nous avons relatés plus haut.

Près du corps de Mlle Desquiens, on remarquait les empreintes de deux genoux — ceux de l'assassin.

Le misérable, pour étrangler sa victime, car Mlle Céline Desquiens est morte ainsi, a dû s'accroupir sur elle, et serrer le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive. D'après les empreintes relevées, l'assassin avait un pantalon de velours, à grosses côtes. Il portait aussi, d'après une autre empreinte, relevée également, des souliers ferrés.

Singuliers policiers

Poursuivant son instruction, M. Merchier entendit ensuite M. Désiré Julle, briquetier.

« Le 31 janvier 1920, dit celui-ci, vers dix-huit heures, j'ai reçu la visite de deux soldats anglais, policemen. Ces deux policiers sont entrés chez moi et m'ont demandé où demeurait M. Blanquart, où ils devaient se rendre. Ils m'ont déclaré avoir entendu des cris de femmes horribles, disaient-ils, dans la nuit, et avoir même chargé leur révolver par prudence ».

Renseignements pris, les deux policiers en question appartiennent bien à la base anglaise de Lille ; ils étaient à la recherche de déserteurs. Voilà, certes, de singuliers policiers, dont on ne comprend pas bien la non-intervention en semblable circonstance.

Dimanche, à quinze heures et demie, M. Merchier terminait la première partie de son instruction, et faisait transporter le corps de Mlle Céline Desquiens à la ferme Vandermersch, où doit avoir lieu aujourd'hui l'autopsie.

Puisse cet abominable crime ne pas rester impuni.

V. BRIGGHE.

Pour la Reconstitution de la Propriété Foncière

Par arrêté, le préfet du Nord a fixé au mercredi 4 février, de 14 heures à 16 heures, l'élection de six propriétaires fonciers, comme membres de la commission départementale de reconstitution foncière.

Les présidents des associations et syndicats agricoles visés à l'arrêté ont été convoqués et sont munis de leur carte d'électeur.

Le scrutin aura lieu à la préfecture.

Contes et Nouvelles

Fleur de Provence

Devant nous, sur la route qui s'allongeait poudreuse, une vieille femme trottinait, cassée et sèche, avec une petite figure ratatinée et noire de figue cuite au soleil. A son côté réglant son pas sur le sien, un petit âne pelé et roux traînait une étroite charrette en bois.

Il faisait, ce jour-là, une chaleur accablante, le ciel n'était plus qu'une vaste nappe lumineuse azurée et bleue. Les rayons lourds du soleil embrasaient les aspérités aux crêtes roses des nues et les grands rideaux lointains de chêne-lièges qui mettaient au bord de l'horizon la frange roussie de leur verdure étaient un panorama féerique de toute beauté. Les oliviers semblaient d'argent avec leur feuillage baigné de cette pleine lumière qu'il renvoyait en reflets adoucis sur les broussailles courtes d'alentour.

Dans cette chaleur lumineuse, des cris d'insectes et des chants de cigales stridents et monotones vous berçaient en marchant et l'on songeait à un coin d'ombre entre deux roches où l'on aurait dormi tout son content rêvant un peu au petit vent du Nord !

Le groupe devant nous n'en continuait pas moins d'avancer, la vieille trottinait toujours sans ralentir son pas énergique et l'âne la suivait docilement en secouant de longues oreilles pour se défendre contre les méchants insectes qui l'assaillaient. Tout à coup chemin faisant notre vieille femme m'ayant vu la regarder et après m'avoir examiné longuement se risque à me dire : « Vous n'êtes point du pays, je vois bien ça ; mais je vois bien aussi que vous êtes Français. Dites-moi, est-ce que vous êtes Parisien ? » Sa voix était devenue molle et dans le regard ému qu'elle levait vers moi, je lisais une anxiété craintive et tendre et pour voir où notre vieille voulait en venir, je lui mentais en lui disant que j'étais de la capitale.

Alors, vous devez connaître ma fille, ma petite Mireïo ; elle baissa subitement le ton pour répondre : « Oh ! oui, Mireïo que j'aimais tant, ah ! mon bon monsieur, si vous saviez ? Ma p'tite Mireïo, elle est partie voilà longtemps... des années ; je l'aimais tant, moi, monsieur ; oh ! ses noirs et beaux yeux où l'on voyait la Provence !! Et elle m'aimait bien, aussi, pauvre enfant... Mais, Paris me l'a prise.

Un beau jour elle est partie pour la capitale chercher du travail, devant m'envoyer, de temps en temps, sur ses économies, un peu d'argent, disait-elle, pour mes vieux jours qui tombent à leur fin. Elle était un peu coquette, mais, vrai, ça lui allait si bien ces affiquets de dame de la haute volée, que tous les gas d'ici en étaient amoureux ! »

La vieille se tut, suffoquée, les yeux voilés de larmes qui lentement tombaient sur ses joues crevassées.

« Alors, vous ne pouvez rien me dire sur elle ? Vous la verrez peut-être un jour tout d'même ? Oh ! alors, dites-lui bien, n'est-ce pas, que je l'attends toujours et que je me force à vivre rien que parce que je veux la revoir pour la pardonner. Ah ! dites-lui, mon bon monsieur, voilà si longtemps que je me meurs à l'espérer ? ! »

Et, tandis que tremblante, les mains en avant, une petite flamme furtive passait dans ses prunelles, notre pauvre vieille avait repris son allure active, l'apparence très calme, tirant par la bride son petit âne, allongeant le pas sous le soleil de plomb qui couchait son ombre géante sur la poussière de la route et parfois jusqu'à nous, arrivait un gros sanglot mal réprimé entre deux chants de cigale.

Malheureuse mère, sa fille, hélas ! sa petite Mireïo chérie ! était — de fleur de Provence, qu'elle était — devenue, en peu de temps : fleur de boulevard ; une de ces reines éphémères du pavé et avait oublié, bien vite, dans la noce, ses bonnes promesses à la maman, dans ce gouffre de curiosités malsaines qu'est Paris pour la jeune fille abandonnée à elle-même.

Albert SAUTTEAU.

(*) Reproduction autorisée seulement pour les journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.

Une action syndicale chez les Cheminots de Marseille

Marseille, 1er février. — L'Union des Syndicats des Cheminots du secteur de Marseille adresse au personnel un manifeste fixant au 10 février la date d'une action générale pour faire aboutir leurs revendications.

LILLE

PATRIOTISME !

Les formes du patriotisme sont extrêmement multiples !... Nous avons d'abord le « patriotisme » cher à Déroulède, Marcel Habert et Compagnie. Puis, le « parlotarisme » qui consiste à prononcer de brillants discours, mais à faire tout le contraire de ce qu'on dit. Cette dernière forme du patriotisme est certes la plus répandue de toutes.

Les mercantis la pratiquent couramment. Et nous pourrions citer pour notre part telle maison de commerce, qui, ayant une succursale en Italie, livra ses marchandises à l'Allemagne.

L'Italie entra en guerre. On demanda des comptes à la maison de commerce. Savez-vous ce qu'elle répondit ?... Mais tout simplement qu'elle n'était pas responsable des agissements de son mandataire de Berlin.

L'explication fut admise..., le tour était joué ! N'est-ce pas admirable, et comme on comprend, après de tels exemples, que le mot de patriotisme ait considérablement perdu de son prestige.

Les pauvres poires que nous sommes commencent à en avoir assez de se griser avec des mots creux qui, vu l'état de notre société, fait de mercantilisme constant, ont véritablement perdu leur ancienne et glorieuse signification.

G. GRATIGNE.

A l'Union nationale des combattants

LA PREMIÈRE FÊTE DES EX-POILUS

La Section Lilloise de l'U. N. C. donnait samedi soir, en l'Hôtel des Canonniers, sa première fête annuelle. L'affluence présente témoignait suffisamment de l'importance de ce groupement d'union.

Une allocution du président, M. Defaux, préluda à la partie de concert. Celle-ci fut de tous points excellente.

Notons au passage : M. Jouglet, l'excellent chanteur, 1er prix du Conservatoire de Lille ; Pantenrée, 1er prix du Conservatoire, flûtiste des plus distingués. Que dire des comiques Robler et Schettée, et aussi de M. Julien Duvivier, de l'Odéon, qui interpréta avec un magistral brio « L'Oiseau de France ». M. Castelle, des « Fils des Trouvères », fut chaleureusement applaudi dans ses divers morceaux patoisants.

La Section dramatique de l'U. N. C., placée sous la direction de Castreman, interpréta finalement la désopilante comédie de Courteline : « Le gendarme est sans pitié ». Inutile de dire que ce fut un succès de fou rire. D'unanimes bravos récompensèrent les véritables artistes qui composent le C. D. Mme Lemayeur, pianiste, 1er prix du Conservatoire, tint avec son talent accoutumé, le rôle délicat d'accompagnatrice.

Pour terminer, M. Defaux prit à nouveau la parole, remerciant les membres de l'U. N. C. d'être venus aussi nombreux. Il eut un mot très élogieux pour les membres de la Presse présents à la fête, et annonça une prochaine réunion, au cours de [illegible] de la prochaine fête.